
Métallurgie - Bouches du Rhône et Alpes de Haute-Provence

BROCHURE JO 3344

IDCC 2630

Convention collective régionale du 19 décembre 2006

[Étendue par arr. 21 fevr. 2008, JO 1^{er} mars, applicable à compter du jour qui suit son dépôt, soit le 26 janvier 2007]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

